

**FINANCEMENT****Millénium Challenge Corporation****La carte des scores 2019 du Togo présentée, cap sur le « Compact »**

Selon la carte des scores du Millenium challenge corporation (MCC) 2019, rendue publique il y a quelques jours, le Togo a encore une fois fait montre ...

**PAGE 2****ETRANGER****RDC / Opposition****Le difficile consensus autour d'un candidat pour la présidentielle**

Depuis que le scrutin est passé à un seul tour, à la majorité simple en RDC, les opposants congolais n'ont plus droit à l'erreur. Conscients ...

**PAGE 4****Ligue africaine des championnats 2019****Koroki de Tchamba et Gomido de Kpalimé se lancent dans la course** **PAGE 10****Projet de réforme constitutionnelle****Dernière tentative du gouvernement avant un possible référendum ?**

Deux Conseils des ministres en deux jours au Togo, ce n'est pas toujours dans les usages. Les impératifs actuels et les engagements du gouvernement envers les chefs d'Etat de la sous-région l'obligent donc à travailler dans l'urgence. On comprend alors pourquoi...

**PAGE 3****Législatives du 20 décembre****La Cédéao étonnée et déçue de l'intention de boycott de la C14**

Alors que le gouvernement se sacrifie jusqu'au dernier pécule pour donner des réponses aux préoccupations de l'opposition rassemblée au sein de la Coalition des 14 partis de l'opposition, cette dernière visiblement désarçonnée par les signes indiscutables de bonne volonté du gouvernement, se focalisent toujours sur des arguties, pour annoncer indirectement son boycott des prochaines élections. De sources bien introduites auprès de la facilitation de la Cédéao, s'étonnent et s'exaspèrent de cette attitude, et se disent déjà, qu'elles ne seront pas surprises de l'annonce d'un boycott des élections du 20 décembre, et se demandent d'ailleurs si cette opposition ne ferait pas enfin mieux de se taire.

**PAGE 3****ANALYSE****De nouvelles étapes décisives dans la marche vers le 20 décembre**

La tenue des législatives en décembre 2018, se précise de plus en plus. Des dispositions pratiques ont été prises en fin de semaine dernière avec la bénédiction des facilitateurs pour que les échéances soient tenues. Outre la convocation du corps électoral en Conseil des ministres vendredi dernier, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a publié des communiqués informant les acteurs de la prise de mesures conservatoires en faveur des candidats qui n'ont pas de cartes d'électeurs et aussi un moratoire pour permettre à ceux qui ne se sont pas encore fait recenser de le faire... **PAGE 3**

**Coopération Togo-Japon / Redynamisation de l'économie bleue****Un port de pêche flambant neuf sera livré dans 4 mois au Togo****PAGE 5**

	SOMMAIRE	<p>Tchad / Remaniement du gouvernement <b>Idriss Déby se sépare de certains poids lourds de son régime</b></p>  <p>P 4</p>	<p>Finances publiques <b>Le nouveau code général des impôts et le livre des procédures fiscales adoptés</b></p>  <p>P 5</p>	<p>Musique / « Prix Découvertes Rfi 2018 » <b>Buravan succède à M'Bouillé Koité</b></p>  <p>P 9</p>	<p>Ligue africaine des champions 2018 <b>L'espérance de Tunis sacré champion après une remontada</b></p>  <p>P 10</p>	<p>Humanitaire <b>L'Association française Mécénat chirurgie cardiaque a bouclé une semaine de mission au Togo</b></p>  <p>P 11</p>
---	----------	---	---	--	--	---

## Millénium Challenge Corporation

# La carte des scores 2019 du Togo présentée, cap sur le « Compact »

**Selon la carte des scores du Millenium challenge corporation (MCC) 2019, rendue publique il y a quelques jours, le Togo a encore une fois fait montre des efforts réalisés par les autorités ces dernières années. 14 indicateurs sur les 20 ont en effet été validés par notre pays qui se classe dans la sous-région au deuxième rang, juste après le Sénégal.**

Les 14 indicateurs validés par le Togo ont été présentés, vendredi 9 novembre dernier à Lomé, aux différents acteurs et aux médias. La carte indique que le Togo a consolidé ses résultats et amélioré ses performances dans plusieurs domaines, particulièrement surtout en ce qui concerne la liberté économique et l'investissement dans le capital humain.

Le Togo est déjà éligible pour le programme seuil du MCC « Treshold » depuis

plusieurs années. Avec l'amélioration qu'il affiche dans sa carte des scores, notre pays veut désormais décrocher le programme « Compact » qui devrait apporter plusieurs centaines de millions de dollars aux pays éligibles. Et avec ce score, le Togo pourrait être éligible.

Tout n'est pas rose sur la carte des scores du Togo. A côté des bons résultats, notre pays a également enregistré des mauvais résultats en ce qui concerne les indicateurs de

la bonne gouvernance. De 55% en 2018 en matière de gouvernance, le Togo est désormais à 53% en 2019. Le pays a également reculé d'un point sur les libertés et connaît un léger recul en matière de lutte contre la corruption.

Le Compact, les élections... Selon le coordonnateur national de la Cellule du Millenium Challenge Account (MCA-Togo), Stanislas Baba, le Togo peut décrocher le programme compact, mais notre pays doit faire des efforts pour



Le ministre Stanislas Baba à gauche lors de la présentation

préservier son climat de paix et d'apaisement, souvent soumis à de rudes épreuves en période électorale. Le MCA-Togo estime que c'est la bonne année pour le Togo, mais le coordonnateur estime qu'il ne faut pas perdre de vue « qu'on ne donne jamais de Compact aux pays où les élections n'ont pas réussi ». « En année électorale, c'est toujours des indicateurs en danger. Il suffit d'un

processus électoral raté et c'est la dégringolade », a-t-il déclaré.

Le ministre Stanislas Baba a toutefois précisé que le processus électoral se déroulera bien dans un climat apaisé. « L'élection sera, j'en suis convaincu une élection inclusive. Les derniers réglages politiques ont été faits hier », a-t-il précisé.

R. Zakari

### Mo

#### Promotion de l'éducation inclusive dans la préfecture

Le projet de l'éducation inclusive dans la préfecture de Mo a été lancé le jeudi 25 octobre 2018 à Djarkpanga. Initié et mis en œuvre par Plan International Togo en partenariat avec le Programme d'action sociale pour le développement intégral en Afrique, ce projet sera mis en œuvre dans 44 écoles dans la préfecture de Mo.

A travers ce projet, Plan International Togo entend contribuer à une éducation de qualité pour tous les enfants sans discrimination et signification. Il s'agit également d'accroître l'accès des filles et des garçons handicapés à une éducation inclusive et de qualité dans la préfecture.

### Tchaoudjo

#### Formation sur la gestion des ouvrages sociocommunautaires

Vingt-cinq membres des Comités de Développement à la Base (CDB) de la préfecture de Tchaoudjo ont été formés sur la gestion efficace et pérenne des ouvrages sociocommunautaires au cours d'un atelier les 25 et 26 octobre derniers à Sokodé.

L'atelier vise à renforcer les capacités organisationnelles et fonctionnelles des membres des comités villageois de gestion des ouvrages pour la pérennisation des biens de leurs communautés. Il s'agit de renforcer les compétences des participants en techniques de mobilisation autour des ouvrages, la maîtrise des outils de gestion des ouvrages et en techniques d'élaboration de microprojets communautaires.

### Oti

#### L'association Bourgeon sensibilise les élèves sur les ODD

L'association Bourgeon a sensibilisé les élèves du lycée Sansanné Mango sur les Objectifs du Développement Durable, le mercredi 24 octobre 2018.

Cette activité d'éveil de conscience s'inscrit dans le cadre du

projet de vulgarisation des ODD dans des établissements du secondaire dans la Savane. Il vise à amener les jeunes scolaires à s'approprier ce programme qui ambitionne de lutter entre autres contre la pauvreté et la faim, les conséquences néfastes dues au changement climatique, de sauvegarder l'environnement et de promouvoir l'éducation à la base.



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatin  
E-mail : atogomatin@gmail.com  
Site web: www.togomatin.tg  
Tw: @togomatin1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari

Responsable web:  
Carlos Amevor

Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Essoyodou Awih

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:  
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:  
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : Togo Express

Tirage : (2000 exemplaires)

## ANALYSE

...Juste après les deux Conseils des ministres tenus en fin de semaine dernière, la Ceni qui vient d'accueillir le reste de ses membres (ceux de la Coalition des 14), a sorti deux communiqués importants. Le premier informe les candidats qui n'ont pas encore de cartes d'électeurs de déposer leurs dossiers sans ces cartes, afin de les compléter plus tard, avant que ces dossiers ne soient transmis à la Cour constitutionnelle. Consciente de ce problème qui se pose actuellement, la

Ceni a sorti un autre communiqué pour proposer trois jours à ceux qui ne se sont pas encore fait recenser de le faire. Cette prorogation du recensement électoral ira du 16 au 18 novembre 2018. Ces trois jours couvrent essentiellement le week-end prochain. Ce qui est d'ailleurs astucieux, quand on sait que les centres de recensements enregistrent plus d'affluence pendant le week-end. De plus cela permettra de ne pas trop déranger les activités pédagogiques qui ont dû déjà recevoir un coup lors des deux premières

phases. Ces trois jours répondent aussi aux sollicitations des deux facilitateurs dans la crise togolaise. Après une rencontre entre les acteurs politiques togolais avec le facilitateur guinéen, le professeur Alpha Condé, en présence des émissaires du facilitateur ghanéen Nana Akufo-Addo du 3 au 6 novembre dernier, un communiqué a été publié. Ce communiqué exhorte le gouvernement à envisager de nouvelles mesures pour permettre l'organisation d'élections apaisées dans notre pays.

«Concernant le recensement électoral, la Cedeao encourage le gouvernement à examiner la possibilité d'une prorogation exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales pour une période maximum de trois (3) jours pour permettre aux acteurs politiques et aux citoyens qui n'auraient pas pu se faire enrôler de pouvoir le faire sans préjudice de la date du 20 décembre 2018, telle que fixée par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Cedeao pour la tenue effective des élections

législatives ». Il revient maintenant aux acteurs politiques réunis au sein de la C14, de faire tout le contraire de ce qu'ils avaient fait il y a quelques semaines. En effet, on se rappelle qu'ils avaient appelé au boycott du recensement. A présent qu'un moyen est trouvé, non pas pour reprendre le recensement comme le disaient ces leaders, mais pour un rattrapage, ils ont tout intérêt à appeler leurs militants à aller se faire enrôler, sans oublier qu'ils sont eux-mêmes dans le cas.

**Edem Dadzie**

## Législatives du 20 décembre

# La Cédéao étonnée et déçue de l'intention de boycott de la C14

**Alors que le gouvernement se sacrifie jusqu'au dernier pécule pour donner des réponses aux préoccupations de l'opposition rassemblée au sein de la Coalition des 14 partis de l'opposition, cette dernière visiblement désarçonnée par les signes indiscutables de bonne volonté du gouvernement, se focalisent toujours sur des arguties, pour annoncer indirectement son boycott des prochaines élections. De sources bien introduites auprès de la facilitation de la Cédéao, s'étonnent et s'exaspèrent de cette attitude, et se disent déjà, qu'elles ne seront pas surprises de l'annonce d'un boycott des élections du 20 décembre, et se demandent d'ailleurs si cette opposition ne ferait pas enfin mieux de se taire.**

**S**essions de rattrapage pour le recensement électoral, éjection au mépris de la Loi du représentant de l'UFC à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), possibilité accordée aux candidats à l'élection qui n'ont pas leur carte d'électeur de pouvoir déposer leur dossier et le compléter après leur enrôlement, etc. qu'est-ce que le gouvernement togolais n'aura pas donné à cette opposition, même en acceptant volontiers de ravalier sa propre vomissure. Et cela dans le seul objectif de rassurer cette opposition, l'opinion nationale et internationale et internationale de sa

bonne volonté à marquer le processus électoral en cours d'une touche consensuelle, comme souhaitée et suggérée par la feuille de route de la Cédéao.

Le gouvernement a en effet donné un coup d'accélérateur au processus électoral ces derniers jours en fixant effectivement les législatives au 20 décembre suivant le calendrier établi par la Cédéao. La facilitation, conduite par les présidents guinéen et ghanéen, vient de confirmer que le scrutin aura bien lieu à cette date. Trois jours supplémentaires sont

prévus pour l'enrôlement des électeurs, suivant une note du président de la Ceni. Ces sessions de rattrapage auront lieu du 16 au 18 novembre prochain.

Comme la caque sent toujours, l'opposition conteste la date du 20 décembre annoncée par le gouvernement et demande la reprise totale du processus électoral. « En convoquant le corps électoral dans ce contexte, le pouvoir en place vient ainsi de confirmer aux Togolais et à la communauté internationale, son obstination à organiser dans la précipitation, des élections à ses propres

conditions, avec l'électorat qu'il aura lui-même choisi à travers un recensement de complaisance, un découpage électoral totalement arbitraire et des candidats concurrents qu'il aura cooptés », répond, Brigitte Adjamagbo, la Coordinatrice de la coalition à toutes ces mesures prises par le gouvernement. Elle enfonce le clou en ces mots : « Nous sommes étonnés de constater qu'il y a un écart entre ce que nous attendions, ce dont nous avons parlé à Conakry et ce qui figure dans ce communiqué qui du reste n'est pas signé. Il n'y aura pas d'élections qui soient des élections fiables, démocratiques et transparentes le 20 décembre. Nous ne reconnaissons pas de date, pour ces élections-là, que les Togolais attendent ». « Au moment où les deux facilitateurs

s'affairent pour apaiser les esprits, rassurés toute la communauté ouest africaine et internationale, soit par le travail de leurs experts autour d'audit du fichier électoral, soit pour amener le gouvernement togolais à rester constant dans ses efforts, etc. il est totalement incompréhensible de noter de pareils signes venant de l'opposition togolaise, c'est irresponsable, ingrat et décevant », nous a confié une source digne de foi travaillant étroitement avec la facilitation.

Depuis plusieurs mois, c'est la même chansonnette au sein de la C14 qui ne cesse d'aller d'exigence en exigence. Et malgré la réponse à presque l'ensemble de ses requêtes aujourd'hui, ses velléités ou menaces ne sont que signes de mauvaise foi.

**D.K.**

## Projet de réforme constitutionnelle

# Dernière tentative du gouvernement avant un possible référendum ?

**Deux Conseils des ministres en deux jours au Togo, ce n'est pas toujours dans les usages. Les impératifs actuels et les engagements du gouvernement envers les chefs d'Etat de la sous-région l'obligent donc à travailler dans l'urgence. On comprend alors pourquoi après un premier Conseil des ministres le jeudi dernier portant sur des dispositions pratiques en vue des élections législatives du 20 décembre 2018, le gouvernement togolais s'est réuni à nouveau le lendemain, c'est-à-dire le vendredi 9 novembre pour se pencher sur la question des réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales.**

**A**u cours du second Conseil de la semaine dernière, le gouvernement a adopté un projet de loi dans le but de modifier les articles 59, 60 et 100 de la Constitution du 14 octobre 1992. L'article 59 actuel concerne

l'élection du président de la République et est libellé comme suit : « le président de la République est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (5) ans. Il est rééligible. Le président de la République reste en

fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu ».

L'article 60 qui régit aussi l'élection du chef de l'Etat, se présente comme suit : « l'élection du président de la République a lieu au scrutin



**Le premier ministre Komi Kllassou**

uninominal majoritaire à un (1) tour. Le président de la République est élu à la majorité des suffrages...

**Suite à la page 11**

## RDC / Opposition

## Le difficile consensus autour d'un candidat pour la présidentielle

**Depuis que le scrutin est passé à un seul tour, à la majorité simple en RDC, les opposants congolais n'ont plus droit à l'erreur. Conscients de ce fait, les principaux poids lourds de l'opposition congolaise sont en conclave depuis le vendredi 9 novembre 2018 pour tenter une énième fois de s'accorder autour du nom de celui qui devra défier le dauphin du président Joseph Kabila Kabange.**

L'objectif est de parvenir à une candidature unique. Depuis la fin du dépôt des candidatures le 8 août 2018, ils avaient multiplié les rencontres sans parvenir à désigner celui qui, assurent-ils déjà, sera le candidat de la transition.

Mais si tous sont d'accord sur la nécessité de trouver un candidat unique, les critères de ce choix restent difficiles à définir. Cette fois serait-elle la bonne, s'interrogent déjà les Congolais qui commencent par s'impatienter de l'accouchement de ce nom. Sous la facilitation

de la Fondation Kofi Annan, les 7 leaders de l'opposition congolaise à Genève ne s'entendent pas sur plusieurs points, notamment sur le nom de Félix Tshisekedi ou de Vital Kamerhe, ou encore sur l'utilisation de la machine à voter que tous officiellement rejettent. Mais au-delà de ce rejet de principe, quelle doit être la réaction de l'opposition si la Commission électorale (Céni) persiste, malgré son désaccord, à l'utiliser le 23 décembre ? Tous ont déjà dit qu'ils ne boycotteraient pas les scrutins. L'enjeu, c'est de prouver



Les opposants congolais

qu'en cas de report des élections, ou même de chaos le jour du vote, le gouvernement et la Céni porteront l'entière responsabilité des dysfonctionnements observés. L'un des principaux points porte sur l'après-23 décembre. Si les élections n'ont pas lieu à la date prévue, tous se disent

prêts à demander le départ des membres du bureau de la Céni et de tous ceux qui seront jugés responsables de la non-teneur des élections.

Mais en attendant, l'opposition sait qu'elle a désormais la seule occasion de faire changer les choses. Depuis 2011,

l'élection présidentielle est passée à un tour à la majorité simple. C'est le candidat qui a le plus de voix qui l'emporte ; toute dispersion des voix pourrait donc coûter très cher à l'opposition, comme en 2011 avec Etienne Tshisekedi.

Si ces sept leaders de l'opposition se sont mis d'accord sur des grands principes, ne pas boycotter les élections, laisser la Céni et le gouvernement prendre la responsabilité d'un éventuel report et puis tout un cahier des charges, il faut encore qu'ils s'accordent sur le partage des responsabilités, pendant la campagne électorale, comme pour l'après. Il faudra nécessairement que certains renoncent à leur ambition politique et prôner l'intérêt général.

T.M.

## Tchad / Remaniement du gouvernement

## Idriss Déby se sépare de certains poids lourds de son régime

**Énième remaniement de son équipe, le président Idriss Déby ne semble reculer devant rien pour faire asseoir une certaine stabilité dans le pays. Après celui du 18 juin dernier, le gouvernement tchadien a connu plusieurs modifications mais cette fois, le remaniement a connu d'importants changements stratégiques ainsi que le départ de plusieurs figures de premier plan du régime.**

Le président Idriss Déby Itno a, procédé vendredi 9 novembre 2018 dernier à un nouveau remaniement. L'annonce a été faite, en milieu de journée, par Mariam Mahamat Nour, la ministre secrétaire générale du gouvernement. Selon le décret lu sur les ondes de la radio nationale, plusieurs personnalités du gouvernement et caciques du régime, ont été

limogés alors que d'autres portefeuilles ont connu des jeux de chaise musicale. L'argument officiel avancé pour justifier ce remaniement a trait aux raisons sécuritaires, notamment la persistance des attaques meurtrières de la secte nigériane Boko Haram, dans le bassin du lac Tchad. C'est pourquoi les titulaires des ministères de la Sécurité publique et de la Défense ont été

remplacés.

Ainsi, cette nouvelle équipe voit le départ du ministre de la Défense de Bichara, Issa Djadallah, un sort qu'a connu également son collègue de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique, Ahmat Mahamat Bachir. Ils ont été respectivement remplacés par Daoud Yaya Soumaine, et Mahamat Abba Ali Salah. Le président Déby

a certainement décidé de donner une nouvelle orientation à la réponse militaire que l'armée tchadienne est en train de déployer dans le nord du pays à la frontière libyenne où des opérations sont en cours pour contenir les assauts de plusieurs mouvements rebelles qui ont occasionné parfois, de lourdes pertes aux forces loyales.

Les autres ministères stratégiques n'ont pas connu de grand changement. C'est le cas avec le maintien à son

poste du ministre d'État, et conseiller à la présidence de la République, Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, véritable numéro 2 du gouvernement dont le chef n'est que le président Déby, à la suite de la suppression dans la nouvelle Constitution, du poste de Premier ministre. Le chef de la diplomatie tchadienne, Mahamat Zène Chérif, a été également épargné par ce second remaniement du gouvernement, qui a été nommé le 7 mai dernier.

T.M.

## Madagascar / Résultats du 1er tour

## Crédité de 3% des voix, le président sortant dénonce des irrégularités

**Le président sortant de Madagascar, Hery Rajaonarimampianina a dénoncé déjà des irrégularités, alors que les premiers résultats de l'élection présidentielle du 7 novembre le placent en troisième position, derrière les deux anciens chefs d'Etat, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana.**

Selon les résultats partiels publiés jeudi par la Commission électorale, Rajoelina serait en tête avec 43,5% des suffrages, suivi de Ravalomanana (42,44%) et de Rajaonarimampianina (2,93%), sur 147 des 24.852 bureaux de vote. Le taux de

participation provisoire est estimé à 47,18%.

Sans tarder, Rajaonarimampianina a fait part, dans un communiqué publié ce jeudi, de « nombreuses irrégularités » lors de ce premier tour du scrutin. Il a déploré un « fichier électoral non

valide », « la présence de bulletins déjà pré-cochés », « des retards dans la mise en place des équipements » ou encore des « intimidations ».

« Tout porte à croire que le vote de la population malgache a été victime de détournements », selon

cet ancien dirigeant qui prévoit déjà se référer aux institutions compétentes pour ne pas laisser « la population se voir dérober son vote ».

36 candidats en tout étaient en lice pour cette présidentielle. Selon les témoignages, le scrutin se serait déroulé globalement dans le calme, sans incident majeur.

L'ONG catholique qui a déployé quelques 5150 observateurs bénévoles sur le territoire, a tout de même nuancé en évoquant « quelques anomalies », notamment des problèmes

de listes électorales (doublons, disparition de noms...).

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a exhorté les candidats à éviter des déclarations revendiquant la victoire alors que Rajoelina et Ravalomanana pensent, chacun, avoir remporté la course.

A l'issue des résultats officiels, si aucun des candidats n'obtient 50 % des suffrages, un second tour sera organisé le 19 décembre prochain.

T.M.

## Finances publiques

## Le nouveau code général des impôts et le livre des procédures fiscales adoptés

Après trois jours de travaux, l'Assemblée nationale a adopté le vendredi 09 septembre dernier le projet de loi portant code général des impôts et celui relatif au livre des procédures fiscales. Ces projets de loi ont été adoptés à l'unanimité par les députés. Il s'agit d'une refonte globale du système financier et fiscal togolais. Ils rentreront en vigueur le 1er janvier 2019.

Plusieurs réformes sont menées pour améliorer le climat des affaires au Togo. Ces réformes ont permis au pays d'obtenir de bons résultats dans le classement Doing business 2019. Dans sa dynamique de réforme pour favoriser la croissance économique du pays, le gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 1er février 2018, des projets de loi portant code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Le nouveau dispositif fiscal

prévoit une séparation nette entre les règles d'assiette et les procédures fiscales. On note aussi la rationalisation de la structure du système fiscal avec de nouvelles règles de détermination de revenus catégoriels. Le taux d'impôts sur les sociétés a été réduit. Il passe de 28% à 27%. Ce taux sera progressivement réduit à 25% comme le préconisent les directives de l'Uemoa. Le nouveau code général des impôts prévoit aussi la mise en œuvre

d'un mécanisme de remboursement du crédit de TVA et l'introduction d'une fiscalité synthétique plus ouvert au profit des Petites et moyennes entreprises (PME). Certaines taxes ont été supprimées. Il s'agit notamment de la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de société, la taxe complémentaire sur salaire, la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties et la taxe spéciale sur la fabrication et le commerce



Sani Yaya

des boissons. La réforme prend aussi en compte l'élargissement de l'assiette fiscale. Ceci permettra d'assurer un financement conséquent du budget de l'Etat et des collectivités locales.

Pour le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, ces lois « permettront de réformer en profondeur le système fiscal en fournissant à l'Office togolais des

recettes (OTR) les moyens juridiques pour une action efficace et une meilleure compréhension de la part des citoyens et des opérateurs économiques ». Le ministre a rassuré les députés que ces lois seront vulgarisées et tous les acteurs impliqués seront sensibilisés et formés pour permettre une meilleure mobilisation des recettes fiscales.

Félix Tagba

## Coopération Togo-Japon / Redynamisation de l'économie bleue

## Un port de pêche flambant neuf sera livré dans 4 mois au Togo

Fruit de la coopération entre le Togo et le Japon, un nouveau port de pêche est actuellement en construction dans le quartier Baguida. Commencés depuis 2017, les travaux de ce nouveau port de pêche avancent. Il sera livré aux autorités togolaises en février 2019. Le coût total de l'ouvrage de cette infrastructure est de 2,79 milliards de Yen japonais, soit 14,43 milliards de francs CFA. Il s'agit d'une aide financière non remboursable de l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica).

Sur le nouveau site, les drapeaux togolais et japonais flottent l'un à côté de l'autre, comme pour témoigner de la bonne coopération qui existe entre ces deux pays. Le nouveau port de pêche, plus moderne que l'ancien peut accueillir jusqu'à 300 pirogues. Les travaux sont déjà réalisés à 83%. En 2010, l'ancien port de pêche accueillait 300 pirogues. Mais actuellement, il en accueille que 180. Suite à la construction du troisième quai, son bassin et son espace réservé au stationnement et à la



Nouveau port de pêche en construction

réparation des pirogues ont été réduits de 30%. Au Togo, la pêche emploie plus de 22000 acteurs et contribue à plus de 4,5%

au PIB agricole. Ce secteur doit être modernisé avec la construction de nouvelles infrastructures pouvant contribuer à l'amélioration

des conditions de travail des acteurs. Ceci leur permettra d'avoir accès à un grand espace maritime (pour y mener leurs activités) et à un environnement adéquat qui répondent aux normes internationales.

Le nouveau port de pêche est doté d'infrastructures de débarquement modernes, de conservation et de vente des produits de la pêche. Il s'agit notamment d'un quai de débarquement, de la criée, d'un bloc administratif, d'un quai de repos et d'une machine à glace pour les produits de pêche.

Le projet suscite l'admiration des acteurs du secteur. « Un nouveau port de pêche au Togo, c'est du nouveau pour

nous. Nous ne savons pas comment a été construit l'ancien port de pêche parce que nous étions petits », déclare Derman Adam, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des pêcheurs du Togo. Pour lui, ce nouveau port de pêche va permettre à plus de pirogues d'avoir suffisamment d'espace pour accoster et pour décharger leurs produits. Le projet d'aménagement du port de pêche vise aussi à mieux organiser et gérer la vente du poisson pour garantir la salubrité et la qualité des produits. A travers ce projet, les circuits de commercialisation de la pêche artisanale maritime seront intégrés aux circuits de l'économie formelle.

F.T.

## Forum africain de l'investissement

## Le Togo se fait distinguer avec l'initiative Cizo

Cizo, le projet d'électrification rurale par kits individuels a été salué au Forum africain sur l'investissement. Ce forum organisé par la Banque africaine de développement (BAD) a pris fin vendredi 9 novembre dernier à Johannesburg en Afrique du sud.

Ce n'est pas la première fois que l'initiative Cizo suscite l'intérêt à l'étranger. Au Forum africain de l'investissement, le projet a été présenté au cours d'un panel. La

présentation a été faite par une délégation togolaise conduite par le ministre des Mines et de l'Energie, Marc Ably-Bidamon et son collègue de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

le Colonel Ouro-Koura Agadazi. Les participants au panel ont trouvé le projet Cizo innovant et pertinent. Pour le directeur de la Coopération internationale

et du Développement de la commission de l'Union européenne, Koen Doens, « l'Union européenne est décidée à construire des projets à l'image de l'initiative togolaise Cizo ».

Cette initiative présidentielle vise à faciliter l'accès à l'électricité à plus de 2 millions de Togolais, soit 300 000 foyers à l'horizon 2022.

La délégation togolaise a aussi présenté à ce forum le nouveau projet de centrale thermique Kekeli Efficient Power et d'autres projets de construction de parcs industriels et d'agropoles.

T.M. et  
Republiquetogolaise.com



A ce propos, les facilitateurs se réjouissent du déploiement des experts et des observateurs de la CEDEAO pour accompagner et superviser tout le processus de préparation et d'organisation des élections. Leurs rapports finals, sur le recensement et processus électoral, sont attendus.

6) Les facilitateurs, conscients que la recomposition équitale de la CENI facilitera une plus grande implication de tous les acteurs, encourage les partis politiques concernés à participer pleinement aux activités visant à la tenue d'un scrutin régulier, transparent et crédible.

La CEDEAO tient à rassurer à cet égard toutes les parties, qu'en rapport avec la communauté internationale, toutes les dispositions nécessaires à l'élaboration d'un fichier électoral fiable et crédible et à des élections inclusives et transparentes seront prises conformément au mandat qui lui a été confié. A cet effet, l'audit du fichier par d'experts indépendants constitue un gage supplémentaire.

7) La CEDEAO recommande par ailleurs la poursuite des mesures d'apaisement afin de renforcer le climat de confiance entre tous les acteurs.

A cet effet, les facilitateurs encouragent le Gouvernement à renforcer les mesures de sécurité et à poursuivre les efforts visant à garantir les droits et libertés de tous les leaders et acteurs politiques dans l'exercice de leurs activités sur toute l'étendue du territoire national.

Sur la question des personnes encore détenues, la facilitation, tout en saluant les mesures déjà prises, exhorte le Gouvernement à faire accélérer les procédures judiciaires et à étudier la possibilité de mesures de clémence additionnelles en leur faveur.

8) Les facilitateurs réitèrent leur opposition au recours à la force et à la violence et recommandent par la même occasion le calme et la retenue à tous les acteurs togolais.

Les facilitateurs sous l'égide de la CEDEAO, ne ménageront aucun effort s'agissant de la conduite du processus menant aux élections. Ils réaffirment leur disponibilité à continuer d'accompagner les acteurs politiques et le peuple togolais dans la consolidation du climat de paix et de cohésion.

Fait à Conakry, le 09 novembre 2018

Les Facilitateurs

COMUNIDADE ECONOMICA DOS  
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL



ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES

COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST

## COMMUNIQUE DES FACILITATEURS DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN REPUBLIQUE TOGOLAISE

1) Son Excellence, Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, co-facilitateur dans la résolution de la situation socio-politique au Togo a reçu du samedi 03 novembre au mardi 06 novembre 2018, dans le cadre de l'évaluation périodique de la feuille de route définie par la CEDEAO, des délégations du Gouvernement Togolais et de la coalition des 14 partis de l'opposition, en présence du ministre ghanéen de la sécurité nationale, M. Kan-Dappah, représentant du co-facilitateur ghanéen, Son Excellence, Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana et de M. Jean-Claude Brou, Président de la commission de la CEDEAO.

2) Chaque partie a exprimé ses préoccupations et ses attentes ou fourni des informations et explications, par rapport aux différents points de la feuille de route. La question de la recomposition équitale de la CENI a été évoquée, à nouveau, ainsi que le dernier recensement électoral qui s'est déroulé sans la présence de tous les partis qui doivent être représentés au sein de la CENI.

3) Après des débats et échanges empreints de franchise et courtoisie avec toutes les parties et une concertation entre les facilitateurs ainsi que de larges consultations avec des Chefs d'Etat de la CEDEAO, il a été regretté l'absence de toutes les parties concernées au sein de la CENI.

4) Concernant la recomposition de la CENI, les facilitateurs, afin d'aider à surmonter les difficultés persistantes, exhortent instamment l'UFC à bien vouloir retirer son représentant à la CENI au profit d'un autre parti politique de l'opposition parlementaire pour éviter le blocage du processus électoral en cours et surtout pour ne pas compromettre l'organisation d'élections inclusives et ouvertes.

5) Concernant le recensement électoral, la CEDEAO encourage le Gouvernement à examiner la possibilité d'une prorogation exceptionnelle des inscriptions sur les listes électorales pour une période maximum de trois (03) jours, pour permettre aux acteurs politiques et aux citoyens qui n'auraient pas pu se faire enrôler de pouvoir le faire sans préjudice de la date du 20 décembre 2018, telle que fixée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour la tenue effective des élections législatives.

**Me. Luc Emmanuel AKO SOWAH**  
Huissier de Justice  
55, Angle Blvd L. S. Senghor et rue Totsoagni  
Tokoin Wuiti non loin du frigo Heistal  
BP: 30322 Lomé - TOGO  
Tél: 23 20 84 49 Cel: 90 31 58 11

**SECOND ORIGINAL**  
Recouvrement de créances

**ASSIGNATION  
EN OBTENTION DE TITRE EXÉCUTOIRE**

L'an deux mil dix-huit et le neuf (09) Novembre ;  
À 10 heures 00 minutes.

A la requête de la R-LOGISTIC TOGO, Société anonyme au capital de cinquante millions (50 000 000) francs CFA ayant son siège social à Lomé, Route A3 Akodessewa, BP. 13755 Lomé – TOGO, Tél. 22 27 93 59, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualités audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

**Me. Luc Emmanuel AKO SOWAH**  
Huissier de Justice, près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Lomé, y demeurant  
55, Angle Blvd L. S. Senghor et rue Totsoagni  
Tokoin Wuiti non loin du frigo Heistal

J'ai

Donné assignation à **madame Chioma WINNER**, Propriétaire-gérante des Etablissements KAMSITEX INTER IMPORT & EXPORT LOME, demeurant et domiciliée au siège desdits établissements sis à Lomé, quartier Hédranawoé, Assiyé, Tél. 92 15 01 16, où étant et parlant à : Le requête n'ayant ni résidence ni domicile connus, j'ai conjointement à l'article 58 plus code de procédure pénale procédé à la notification par affichage à la porte des locaux du Tribunal de première instance de première classe de Lomé, et par insertion dans le journal TOGO MATIN.

D'avoir à comparaître le **Lundi dix-neuf (19) novembre 2018 à huit (08) Heures**, jour et heure suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Première Instance de Lomé, statuant en matière commerciale au Palais de justice de ladite ville.

**POUR :**

Dans le cadre des relations d'affaires que l'exposante a entretenues avec la nommée Chioma WINNER, Propriétaire-gérante des Etablissements KAMSITEX INTER IMPORT & EXPORT LOME, cette dernière reste lui devoir la somme principale de neuf millions cinq cent cinquante-six mille trois cent trente (9 536 330) F CFA (Pièce n°1, 2 et 3).

En garantie du paiement de ladite somme, l'exposante a dû s'adresser à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé qui, par Ordonnance n°1865/2018 rendue le 12 juillet 2018, a autorisé la saisie conservatoire des biens meubles corporels et incorporels appartenant à madame Chioma WINNER (Pièce n°4).

Par exploit en date du 09 octobre 2018, lesdites saisies ont été pratiquées sur les biens meubles corporels appartenant au débiteur pour un montant de onze millions deux cent vingt-

SCPA/SKD/AT Recouvrement de créances

quatre mille deux cent cinquante-neuf (11 224 259) Francs CFA en principal et frais sous réserves des intérêts de droit à échoir et autres frais à venir (Pièces n°5 et 6).

Les saisies dont s'agit ayant été pratiquées sans titre exécutoire, il y a lieu, pour garantir les droits de l'exposante et pour éviter leur caducité, de les déclarer bonnes et valables.

Il échet en outre, de condamner le requis à payer la somme de onze millions deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante-neuf (11 224 259) Francs CFA en principal et frais sous réserves des intérêts de droit à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif.

**PAR CES MOTIFS :**

**En la forme**

Voir déclarer régulière et recevable, la présente action.

**Au fond :**

- Voir déclarer les saisies conservatoires de biens meubles corporels pratiquées le 09 octobre 2018 bonnes et valables ;
- Voir condamner madame Chioma WINNER, Propriétaire-gérante des Etablissements KAMSITEX INTER IMPORT & EXPORT LOME au paiement de la somme de onze millions deux cent vingt-quatre mille deux cent cinquante-neuf (11 224 259) Francs CFA en principal et frais sous réserve des intérêts de retard à échoir ainsi que des autres frais à venir jusqu'au règlement définitif ;
- Voir assortir la décision à intervenir de l'exécution provisoire nonobstant toutes voie de recours et sans caution ;
- Condamner la requise aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES,  
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit et des pièces susvisées dont le coût est de 25.000 F CFA, timbres compris.

L'HUISSIER,



**Me. Luc Emmanuel AKO SOWAH**  
Huissier de Justice  
55, Angle Blvd L. S. Senghor et rue Totsoagni  
Tokoin Wuiti non loin du frigo Heistal  
BP: 30322 Lomé - TOGO  
Tél: 23 20 84 49 Cel: 90 31 58 11

**SECOND ORIGINAL**  
Recouvrement de créances

**ASSIGNATION  
EN OBTENTION DE TITRE EXÉCUTOIRE**

L'an deux mil dix-huit et le neuf (09) Novembre ;  
À 10 heures 00 minutes.

A la requête de la R-LOGISTIC TOGO, Société anonyme au capital de cinquante millions (50 000 000) francs CFA ayant son siège social à Lomé, Route A3 Akodessewa, BP. 13755 Lomé – TOGO, Tél. 22 27 93 59, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualités audit siège ;

Assistée de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

**Me. Luc Emmanuel AKO SOWAH**  
Huissier de Justice, près la Cour d'Appel  
et le Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Lomé, y demeurant  
55, Angle Blvd L. S. Senghor et rue Totsoagni  
Tokoin Wuiti non loin du frigo Heistal

J'ai

Donné assignation à **monsieur Jonah NWOJO Paul**, Propriétaire-gérant des Etablissements ARICAN CONFORT TRADING, demeurant et domicilié au siège desdits établissements sis à Lomé, quartier Amoutivé, Impasse des fusains, Doulassamé, Tél. 90 83 93 43, où étant et parlant à : Le requis n'ayant ni résidence, ni domicile connus, j'ai conformément à l'article 58 plus code de procédure pénale procédé à la notification par affichage à la porte principale du Tribunal de première instance de Lomé, et par insertion dans le journal TOGO MATIN.

D'avoir à comparaître le **Lundi dix-neuf (19) novembre 2018 à huit (08) Heures**, jour et heure suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant le Tribunal de Première Instance de Lomé, statuant en matière commerciale au Palais de justice de ladite ville.

**POUR :**

Dans le cadre des relations d'affaires que l'exposante a entretenues avec le nommé Jonah NWOJO Paul, Propriétaire-gérant des Etablissements ARICAN CONFORT TRADING, ce dernier reste lui devoir la somme principale de huit millions deux cent trente-sept mille deux cent quarante-quatre (8 237 244) F CFA (Pièce n°1, 2 et 3).

En garantie du paiement de ladite somme, l'exposante a dû s'adresser à Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé qui, par Ordonnance n°1864/2018 rendue le 12 juillet 2018, a autorisé la saisie conservatoire des biens meubles corporels et incorporels appartenant à monsieur Jonah Paul NWOJO (Pièce n°4).

Par exploit en date du 09 octobre 2018, lesdites saisies ont été pratiquées sur les biens meubles corporels appartenant au débiteur pour un montant de neuf millions six cent quatre-

SCPA/SKD/AT Recouvrement de créances

vingt-quinze millions deux cent trente-cinq (9 695 235) Francs CFA en principal et frais sous réserves des intérêts de droit à échoir et autres frais à venir (Pièces n°5 et 6).

Les saisies dont s'agit ayant été pratiquées sans titre exécutoire, il y a lieu, pour garantir les droits de l'exposante et pour éviter leur caducité, de les déclarer bonnes et valables.

Il échet en outre, de condamner le requis à payer la somme de neuf millions six cent quatre-vingt-quinze millions deux cent trente-cinq (9 695 235) Francs CFA en principal et frais sous réserves des intérêts de droit à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif.

**PAR CES MOTIFS :**

**En la forme**

Voir déclarer régulière et recevable, la présente action.

**Au fond :**

- Voir déclarer les saisies conservatoires de biens meubles corporels pratiquées le 09 octobre 2018 bonnes et valables ;
- Voir condamner monsieur Jonah NWOJO Paul, Propriétaire-gérant des Etablissements ARICAN CONORT TRADING au paiement de la somme de neuf millions six cent quatre-vingt-quinze millions deux cent trente-cinq (9 695 235) Francs CFA en principal et frais sous réserve des intérêts de retard à échoir ainsi que des autres frais à venir jusqu'au règlement définitif ;
- Voir assortir la décision à intervenir de l'exécution provisoire nonobstant toutes voie de recours et sans caution ;
- Condamner le requis aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES,  
ET POUR QU'IL NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit et des pièces susvisées dont le coût est de 25.000 F CFA, timbres compris.

L'HUISSIER,



### Pharmacies de garde de Lomé du 05 au 12 / 11 / 2018

<b>JEANNE d'ARC</b>	Près de M.-R.Star	22 22 08 01
<b>SANTE</b>	Près de NOPATO	22 21 58 41
<b>TULIPE</b>	Bè	22 21 07 22
<b>ECLAIR</b>	Bè Ahligo	22 22 75 11
<b>OCEANE</b>	Rue OCAM	22 22 62 77
<b>KODJOVIAKOPE</b>	Av. Duisbourg	22 21 89 90
<b>PATIENCE</b>	Tokoin Gbadago	22 21 60 94
<b>BON SECOURS</b>	Cassablanca	22 45 76 74
<b>JUSTINE</b>	Tokoin Habitat	22 21 00 01
<b>St PAUL</b>	Bd. Jean Paul II	22 22 46 72
<b>FOREVER</b>	Tokoin Forever	22 26 11 77
<b>HEDZLANAWÉ</b>	HEDZLANAWÉ	22 26 49 61
<b>NOTRE DAME</b>	Hedzranawoe	96 32 97 51
<b>KOUSSAN</b>	Kegué	23 20 04 57
<b>PHARMACIE 2000</b>	BE KPOTA	22 70 01 69
<b>CHRIST ROI</b>	Kagomé	22 27 46 66
<b>ADIDOGOME</b>	d'Adidogomé	22 50 54 85
<b>SILOE</b>	Apédokoe Atigangomé	90 80 26 39
<b>MAGNIFICAT</b>	Aflao Sagbado	70 44 51 59
<b>ACTUELLE</b>	Route de Ségbé	22 51 11 72
<b>DJIDJOLE</b>	DJIDJOLE	22 25 65 12
<b>CONFIANCE</b>	Face GTA	22 42 43 81
<b>LUMIERE</b>	Agbalépédogan	70 43 15 49
<b>OSSAN</b>	AVEDJI	70 40 44 25
<b>DES ROSES</b>	Vakpossito	70 42 37 72
<b>ADONAI</b>	Agoè-Nyivé	22 50 04 05
<b>EMMAÛS</b>	Route Mission Tové	96 80 09 12
<b>SHALOM</b>	Agoè-Cacaveli,	22 51 87 60
<b>APOU ANTOINE</b>	Agoè-Nyivé	22 19 12 15
<b>TCHEP'SON</b>	Togblékopé	70 42 94 41
<b>BAGUIDA</b>	Baguida	70 42 47 77
<b>LA FLAMME D'AMOUR</b>	Agodeke	70 45 70 14

### Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

### Les bons plans et les bonnes adresses

#### COURRIER EXPRESS

**DHL** (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51  
**EMS TOGO** (Tél: 22 26 70 51)  
**FEDEX** (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96  
**TOP CHRONO** (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68  
**SDV EXPRESS** (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

#### OPERATEURS TELEPHONIQUES

**MOOV**: Tél. 22 20 13 20  
**TOGO CELLULAIRE**: Tél. 22 22 66 11  
**TOGO TELECOM**: Tél. 22 21 47 14

#### SANTE GENERALISTES

**DR CORINNE JOULIN-KARKA**; Tél: 22 23 46 77  
**CLINIQUE BIASA**; Tél: 22 21 11 37  
**CLINIQUE SAINT-RAPHAËL**; Tél: 22 25 92 77  
**CHU TOKOIN**; Tél: 22 21 25 01  
**CHU CAMPUS**; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68  
**HORLOGE PARLANTE**; Tél: 116  
**CLINIQUE UNIDIAL** spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat  
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

#### OU MANGER ET DORMIR A LOME?

**HOTEL RESIDENCE « LES ANGES »** Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30  
**HÔTEL BALKAN** (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63  
**LE MERLOT** (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

#### MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30  
**AFT** (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19  
**BODYBUILDING-CLUB** (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72  
**GYM CENTER** (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss); Tél: 90 04 76 60  
**GYM FIL«O»PARC** (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28  
**GYM GHIS PALACE** (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

#### AGENCE DE COMMUNICATION

**Larry Event Day (LED)**  
 Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel  
 Communication, Location d'espaces  
 Conseils, Wedding Planner et Décoration  
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers  
**AG Partners: Sise à Cassablanca**  
 www.couleurafrique.com

#### SUPERS MARCHES A LOME

**CONCORDE** (Atikoumé; juste à côté de l'UTB  
**RAMCO** (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)  
**LE CHAMPION SUPER MARCHÉ**  
 (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

#### FRUITS ET LEGUMES

**MARCHE ABATTOIR** (Juste en face du Super Marche Le Champion)  
**MARCHE DE GOYI SCORE** (Juste en face du Super Marche RAMCO)  
**PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA**  
 (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

#### DANSE ET COURS DE ZUMBA

**AFT**: Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19  
**COURS DE CAPOEIRA**; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90  
**COURS DE ZUMBA**: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»; Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30  
**COURS DE ZOOMBA** (VITAL CLUB, Nana BLAKIME); Tél 90 30 38 75  
**CIE CADAM** (Danse traditionnelle africaine); Tél: 90 15 39 87  
**SALSA** (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

#### AVIATION

**AERO-CLUB DU GOLFE** (Route de l'aéroport)  
 Tél: 22 40 04 99

### Méditation



Que vous inspire cette image?

### Traduction

**Avez-vous un texte, un document, un diplôme à traduire?**

**Plus de soucis, contactez:**

**Africa Translate Consulting.**

**Tél: (+228) 90 30 26 94 / (+228) 22 44 89 43**

**E-mail: dhoglonou@africatranslate.com**



### Pensée du jour

**J**e réfléchis profondément et j'ai pu comprendre que l'homme perd la santé à la recherche de l'argent, puis perd l'argent pour retrouver la santé. Il pense tellement au futur qu'il oublie le présent et ne vit finalement ni le présent ni le futur. Il vit comme s'il n'allait jamais mourir puis meurt et disparaît comme s'il n'avait jamais vécu. Vanité des vanités tout est vanité. "L'homme heureux vit dans l'amour" Que Dieu soit notre guide et non notre pensée qui nous égare...

### Méditation

**1/** « Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir » Jean Jacques Rousseau, Du contrat social.

**2/** « Le chef qui fait trembler est comme une grosse pierre qui barre une piste. Les voyageurs l'évitent, la contournent, puis un jour, ils s'aperçoivent que le chemin serait moins long s'il n'y avait pas la pierre alors ils viennent en grand nombre et la déplacent. La force ne crée pas un chef mais un adversaire à abattre. » Seydou Badian, Sous l'orage.

Si tu as tort, reconnais tes erreurs et n'aie pas peur de dire je m'excuse et je regrette

Évite de perdre le contrôle de toi-même et traite les autres de la même manière que tu voudrais qu'on te traite

## Littérature togolaise

# Ghislaine Agunyo, Miss Littérature 2018

**Portée au Togo par le club Le Littéraire, le concours « Miss Littérature » a connu son apothéose, le 9 novembre dernier, avec le couronnement de Mlle Ghislaine Agunyo, qui est désormais « Miss Littérature » au Togo.**

Démarré le 28 juillet sous le thème « la jeune fille au cœur de l'excellence littéraire », le concours miss-littérature a permis de dégager 30 candidates dont 15 sont parvenues à la demi-finale disputée le 29 septembre 2018.

Candidate numéro 6, Mlle Ghislaine Agunyo est étudiante en 3ème de génie civil à l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs (Ensi). Elle est

sacrée « Miss Littérature 2018 » au Togo à l'issue de trois phases dont la critique littéraire, la culture générale et littéraire, et la plaidoirie.

Pour Steve Bodjona, président du club le Littéraire, la « Miss Littérature » sensibilisera des apprenants dans les collèges, les lycées, les universités sur l'importance de la lecture dans le cadre de leur formation.

« La Miss Littérature



**Ghislaine Agunyo**

devient le porte-flambeau du club Le Littéraire dans

toutes ses activités de promotion de la lecture, du

livre et de façon générale de la promotion de la littérature », a souligné Steve Bodjona.

Carmen Fifamè Toudonou, présidente du comité d'organisation de la miss-littérature au Bénin s'est aussi félicitée de la prestation des candidates et de la réussite de l'événement.

Ghislaine Agunyo, la « Miss Littérature » et sa première dauphine devraient représenter le Togo en 2019 à Cotonou au Bénin dans le cadre dudit concours sous régional qui verra la participation du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo.

**N.E.**

## Musique / « Prix Découvertes Rfi 2018 »

# Buravan succède à M'Bouillé Koité

**De nationalité rwandaise, le jeune chanteur Buravan a remporté le « Prix Découvertes Rfi 2018 », le 8 novembre dernier. Il a tiré son épingle du jeu face aux autres concurrents dont le Togolais Ozane, en séduisant le jury présidé par la Camerounaise Charlotte Dipanda, grâce ses mélodies d'amour, de paix, et de réconciliation.**

Yvan Buravan, de son vrai Yvan Dushime Burabyo, est un chanteur de musique Pop et Rnb qui s'est fait connaître grâce au succès de ses titres « Bindimo » et « Malaika ». Il vient de succéder au Malien M'Bouillé Koité qui est le « Prix Découvertes Rfi 2017 ».

A l'adolescence, Yvan Buravan enchaîne les concours de jeunes talents, encouragé par sa famille. Agé de 23 ans, il fait des merveilles au

cours de ses prestations au pays de Paul Kagame. En 2015, après ses études secondaires, Yvan Dushime Burabyo intègre la Kigali Music School pour se perfectionner.

Avec son titre « Malaika », Yvan a su gravir les échelons et a connu un véritable succès non seulement au Rwanda mais au-delà, dans les pays limitrophes. Il a également enchaîné des concerts et des prestations (fête de

L'Afrique de l'Est, Festival Kigali Up) appréciés par plus d'un.

En août 2018, Yvan Buravan, le sacré « Prix Découvertes Rfi 2018 » s'est produit en Belgique puis en Burundi. Son album « The Love Lab » va connaître une réussite sur le marché international grâce à ce prix qu'il vient de remporter.

Le « Prix Découvertes Rfi 2018 » remporte une somme de 10 000 euros,



**Yvan Buravan**

et fera une tournée en Afrique et un concert à Paris.

Créé en 1981, le « Prix Découvertes Rfi » est une compétition qui vise à valoriser les nouvelles

contenances musicales du continent africaine. L'édition précédente a été remportée par le chanteur malien M'Bouillé Koité.

**Nadia Edodji**

## Lire

**« Toute personne est une histoire sacrée » de Jean Vanier. France, Ed Plon. 1994 Pp 200-201**

« ...Le milieu fortifiait chez nous tous un esprit de courage, de travail bien fait, de loyauté, d'honnêteté et de coopération. En quittant la marine en 1950 pour suivre Jésus, j'ai découvert le monde de la vie spirituelle et j'ai reçu une formation philosophique et théologique. Je vivais alors dans la communauté fondée par le Père Thomas Philippe, près de Paris, plus comme un solitaire que comme membre d'une communauté.

J'étais heureux dans cette découverte d'une vie de prière et d'une vie intellectuelle menées avec une certaine austérité. Je me cachais derrière une certaine force personnelle formée à travers la vie militaire. Je tendais à fuir les relations pour me consacrer uniquement à la vie de l'esprit.

C'est seulement en 1964, avec la fondation de l'Arche, que j'ai découvert la communauté et la vie communautaire. Au début, comme fondateur et comme responsable, je la vivais un peu de l'extérieur. Avec les années, j'ai commencé à découvrir le sens profond, je dirais, sa nécessité pour la croissance

humaine. L'Arche est une communauté différente des communautés religieuses. Nous ne sommes pas non plus une institution professionnelle fondée sur la compétence ; nous ressemblons plus à une grande famille, fondée sur un esprit commun. Nous sommes liés ensemble dans une réelle fraternité. Il était évident pour moi que le besoin fondamental de Raphaël et de Philippe n'était pas d'abord de vivre indépendamment, avec une autonomie complète - cela leur était impossible à cause de leur handicap - mais de participer à une vie de famille nouvelle, une vie communautaire où ils pouvaient développer au

maximum leur potentiel humain et spirituel, dans un esprit de liberté et d'ouverture. Ils avaient besoin de personnes qui s'engageaient envers eux et entre elles pour toute leur vie, dans un esprit non de gain financier mais de gratuité et d'amour.

En vivant ainsi, j'ai découvert que cela correspondait aussi à un besoin profondément humain encore caché en moi. Durant les premières années de l'Arche, j'avais besoin de connaître ce qui se passait ailleurs. Dans les pays scandinaves j'ai rencontré des hommes et des femmes avec un handicap mental vivant dans leurs chambres ou appartements individuels,

avec leur propre télévision et leurs bouteilles de bière ! Cela m'a été présenté comme le sommet de la normalisation et de l'intégration. Certes, ils étaient mieux que dans une grande institution ou hôpitaux psychiatriques que j'avais visités en France, et pourtant ils avaient l'air triste et fermés sur eux-mêmes.

Quand l'être humain est seul, il se cache et se ferme derrière des murs psychologiques, il ne communique plus ; la vie lui en ne circule plus. On a tous besoin d'amis. Ceux-ci sont comme une sécurité ; on se soutient mutuellement. Avec eux on peut échanger, risquer de vivre... »

**Ligue africaine des championnats 2019****Koroki de Tchamba et Gomido de Kpalimé se lancent dans la course**

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé le vendredi 9 novembre au tirage au sort du tour préliminaire de Ligue africaine des championnats. Koroki de Tchamba jouera contre l'Asc Jaraaf du Sénégal tandis que Les Show Gomido de Kpalimé affronteront l'As Coton de N'Djamena.

L'équipe championne en titre D1 du Togo Koroki de Tchamba jouera contre l'Asc Jaraaf du Sénégal en match aller le 27 ou 28 novembre et le match retour les 4 ou 5 décembre 2018 prochain. Après avoir perdu le match de la 6<sup>e</sup> journée du championnat national de

première division (1-3) contre l'As Togo-Port, les champions en titre se classent 9<sup>e</sup> avec 07 points.

Ainsi, Koroki devrait doubler d'ardeur pour arriver au bout de Jaraaf, une des habituées à cette compétition continentale. Si Koroki y parvient, il affrontera le Widad



Les joueurs de Koroki

Athlec Club au second tour, un autre gros morceau de cette Ligue des Champions.

Par rapport au deuxième du dernier championnat de la D1, Gomido de Kpalimé

actuellement 1<sup>er</sup> du classement de la saison 2018-2019 après la 6<sup>e</sup> journée, a aussi acquis son ticket pour le tour préliminaire de coupe de la confédération africaine de football.

Les Show Boys de Kpalimé auront pour leur part à affronter les Tchadiens de l'As Coton de N'Djamena. Le match aller se jouera à N'Djamena soit le 27 ou le 28 novembre. Les 4 et 5 décembre se dérouleront les matchs retour de ce premier tour de la coupe CAF. Si Gomido sort vainqueur de ce match, il défilera au prochain tour le Zamalek d'Egypte.

**Justin Amaah**

**Eliminatoire CAN 2019 / Togo vs Algérie****L'Algérie veut faire un bon résultat peu importe l'état de la pelouse de Lomé**

L'état de la pelouse du stade municipal de Lomé qui accueillera le match Togo-Algérie le dimanche 18 novembre prochain n'inquiète pas l'international Algérien Baghdad Bounedjah. Pour l'attaquant algérien, il vaut mieux pour ses coéquipiers et lui d'oublier ces détails et se focaliser sur le match, le jouer et le gagner. Une détermination qui doit inspirer les Eperviers.

Selon ce dernier, « jouer sur du gazon naturel est idéal pour tous les joueurs, maintenant on doit bien s'appliquer et surtout se

focaliser sur le match et non pas sur les conditions de jeu », a-t-il estimé. « De toute façon nous n'avons pas le choix. On s'est tous que c'est

toujours difficile de gagner un match en Afrique, mais nous allons tout faire pour revenir avec un bon résultat », a ajouté Baghdad.

En effet, les Fennecs de l'Algérie qui désirent participer à la Can 2019, sont décidés à arracher les 3 points de la victoire face aux Eperviers du Togo au soir du 18 novembre prochain à Lomé.



L'international Algérien Baghdad Bounedjah

Avant cette 5<sup>e</sup> journée des éliminatoires, l'Algérie partage la tête du groupe D avec le Benin (7points). Le Togo vient en troisième position avec 5 points.

La Gambie termine le classement avec 2 points. Les deux premières équipes de ce groupe se qualifieront pour la Can 2019 au Cameroun.

**JA**

**Ligue africaine des champions 2018****L'Espérance de Tunis sacré champion après une remontada**

L'Espérance de Tunis a remporté la troisième Ligue des champions de son histoire, le vendredi 09 novembre 2018 dernier à Radès (Tunisie). Le club tunisien de football a battu son homologue égyptien Al Ahly (3-0) en finale retour de la Coupe d'Afrique, alors qu'il avait perdu le match aller (1-3).

Battus 1-3 à Alexandrie le 2 novembre, les Espérantistes ont tenté de laisser de côté les ondes négatives qui avaient parasité la finale aller. Face aux « Diables rouges » du Caire en finale retour, ils ont ainsi affiché une saine agressivité et ont progressivement pris l'ascendant. Mais c'est véritablement l'ouverture du score, signée Saad Bguir, juste avant la pause, qui les a libérés. Servi en retrait,

le jeune milieu offensif a marqué d'une frappe en déséquilibre rageuse : 1-0.

Dominateurs dans le jeu, les Tunisois ont ensuite continué à mettre la pression sur leurs adversaires. Une supériorité concrétisée au score une seconde fois, toujours par Saad Bguir. A la 54<sup>e</sup> minute, ce dernier est seul à la réception d'un centre venu de la gauche. Il peut placer un coup de tête décroisé : 2-0.

Les 60.000 spectateurs du Stade olympique de Radès (Tunisie) peuvent exulter. L'attaquant Anice Badri manque la balle du K.O en tergiversant face à Mohamed El Shenawy, le portier d'Al Ahly (79e). Mais il se rattrape à la 86<sup>e</sup> d'une puissante frappe croisée : 3-0. L'Espérance tient sa revanche et représentera l'Afrique lors de la Coupe du monde des clubs 2018 (12 au 22 décembre aux Emirats arabes unis).



L'Espérance de Tunis avec la coupe du sacre

Après 1994 et 2011, voilà l'Espérance Tunis une troisième fois championne d'Afrique. Le club de football tunisien, qui s'était par ailleurs

incliné quatre fois en finale de la Ligue des champions, a arraché l'édition 2018.

**Attipoe Edem Kodjo**



## Humanitaire

# L'Association française Mécénat chirurgie cardiaque a bouclé une semaine de mission au Togo

**L'Association humanitaire française Mécénat chirurgie cardiaque a été reçue jeudi dernier par l'ambassadeur de France au Togo, son excellence M. Marc Vizy. C'est à la suite d'une semaine de mission dans notre pays. La délégation était aussi composée des référents locaux, le Dr Ayoko Ephoevi-Ga, médecin pédiatre au CHU Sylvanus Olympio, et Guy Havouis, référent administratif et parrainage.**

L'association Mécénat chirurgie cardiaque a pour vocation de prendre en charge les enfants atteints de malformations cardiaques afin de les faire opérer en France lorsque cela est impossible chez eux, faute de moyens techniques et financiers. Hébergés dans des familles d'accueil bénévoles, ils sont opérés dans onze hôpitaux en France. Plus de 2800 enfants ont déjà été pris en charge depuis la création

de l'Association en 1996 par le professeur Francine Leca et Patrice Roynette. Les domaines d'intervention de l'association sont la chirurgie et le suivi médical d'enfants atteints de malformations cardiaques, le parrainage scolaire des enfants opérés, la formation de médecins étrangers à la cardiologie pédiatrique, les missions médicales à l'étranger. Elle définit cinq étapes dans la mise en œuvre de



**L'Ambassadeur de France posant avec les responsables de l'ONG**

ses actions humanitaires : identifier les enfants malades, organiser l'arrivée en France, séjour dans les familles d'accueil, la phase chirurgicale, la convalescence et le retour

guéri. Lors de la mission qui vient de se terminer au Togo, l'équipe a pu identifier des cas d'enfants nécessitant une prise en charge. Le relais est transmis aux

référents locaux pour qu'à l'avenir des enfants togolais plus nombreux puissent bénéficier de cette prise en charge.

**Edem Dadzie**

## Projet de réforme constitutionnelle

**Suite de la page 3**

# Dernière tentative du gouvernement avant un possible référendum ?

... exprimés ». Enfin, l'article 100 concerne la composition de la Cour constitutionnelle, les modalités de désignation des juges, le nombre et la durée des mandats de ses membres. Cette loi régit aussi le fonctionnement et les compétences de la Cour. Le texte adopté vendredi dernier va maintenant être soumis aux députés togolais pour étude et vote. Si cette étape se déroule avec succès, de nouvelles dispositions vont intervenir : le mode de scrutin à deux tours pour l'élection du président de la République, la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels, la recomposition de la Cour constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandats de ses membres, etc.

« Ainsi, le nouvel article 59 fixe le mandat du président de la République à cinq (5) ans renouvelable une seule fois. L'article 60 nouveau, quant à lui, prévoit l'élection du président de la République uninominal majoritaire à deux tours. Ainsi, lorsqu'aucun des candidats en lice n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est organisé un second tour

pour départager les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Enfin, l'article 100 nouveau limite le mandat des membres de la Cour constitutionnelle à six (6) ans renouvelable une seule fois », lit-on dans le communiqué du Conseil des ministres.

Selon ces dispositions, le président de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat et le Conseil supérieur de la magistrature sont qualifiés pour désigner des magistrats pouvant siéger au sein de la Cour.

### Respect de la feuille de route de la Cedeao : le gouvernement sur la bonne voie ?

En juillet 2018, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao), lors de leur session ordinaire, avaient publié des recommandations pour trouver une solution idoine à la crise politique togolaise née en août 2017. La feuille de route invitait « le gouvernement et les acteurs politiques à œuvrer en vue de l'adoption des réformes

constitutionnelles, en prenant en compte, entre autres, les points que sont le mode de scrutin à deux tours pour l'élection du président de la République, la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels, et la recomposition de la Cour constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandats de ses membres ». Le gouvernement est donc actuellement sur la voie du respect scrupuleux de cette feuille de route. Il y a quelques jours, lors d'une sortie médiatique, des émissaires du gouvernement promettaient que les recommandations de la Cedeao seront respectées à la lettre et que très bientôt un projet de loi devrait intervenir.

D'ailleurs, ce n'était plus un secret pour personne, puisqu'un expert constitutionnaliste envoyé spécialement par l'organisation sous régionale pour cette question travaille depuis quelques semaines déjà aux côtés du gouvernement pour sortir un texte consensuel à soumettre aux députés. « Chose promise, chose

due donc ». La balle est désormais dans le camp des élus de la nation qui doivent maintenant s'approprier le texte, l'étudier et le voter dans les meilleurs délais.

### Cette nouvelle tentative sera-t-elle enfin la bonne ?

La question mérite d'être posée, parce que l'on connaît l'histoire des réformes dans notre pays. Outre l'Accord politique global (APG), plusieurs cadres ont été créés (CPDC 1, 2, rénové, les recommandations la CVJR, les travaux Hcrrun), mais les acteurs ne sont jamais parvenus à un consensus. A l'Assemblée nationale, n'en parlons plus. C'est l'échec total. La dernière tentative en date était le 5 septembre 2017, lorsque pour ramener le calme dans le pays, le gouvernement a soumis un projet de loi avec pratiquement les mêmes éléments et plus d'ailleurs, la limitation du mandat de tous les élus notamment.

Le projet n'a pas pu être voté parce que la Coalition des 14 insistait sur des éléments de blocage, dont la rétroactivité de la loi et

le fait que le chef de l'Etat actuel Faure Gnassingbé ne devrait pas se représenter en 2020. Malgré des tentatives d'acteurs politiques, de la société civile et d'observateurs expérimentés de les raisonner et les pousser à accepter ne serait-ce que le principe des réformes, ils sont restés sur des positions que la Cedeao n'a finalement pas du tout considérées dans la feuille de route. Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Le gouvernement et sa majorité viennent de faire un pas considérable. Au début du dialogue inter-togolais, le chef de l'Etat avait demandé aux acteurs d'aller à « l'essentiel ».

L'essentiel, ce sont les réformes constitutionnelles et institutionnelles non personnalisées. L'opposition vient d'obtenir sa dernière chance. Si elle recommence les mêmes errements, le gouvernement filera droit vers le référendum comme préconisé par la feuille de route de la Cedeao. D'ailleurs, on se rappelle que la Ceni en a déjà fixé la date.

**E. D.**



## OFFRE PUBLIQUE DE VENTE D' ACTIONS

**SOUSCRIPTION**

du **29 Oct.** au **16 Nov. 2018**

avec possibilité de clôture anticipée

**13 883 006**  
**actions**

**PRIX DE L'ACTION**

**4 100 FCFA**

**Devenez actionnaire d'Oragroup**  
et participez au développement de l'Afrique

Arrangeur-Co-Chef de file



**BICI BOURSE**  
GROUPE BNP PARIBAS

Co-Chef de file



**Hudson**

### SYNDICAT DE PLACEMENT

BOA CAPITAL SECURITIES – AFRICABOURSE – BIBE FINANCE & SECURITIES – SGI BENIN – BSIC CAPITAL – SBIF – AFRICAINE DE BOURSE – ATLANTIQUE FINANCE –  
NSIA FINANCES – BICI BOURSE – BNI FINANCES – MAC AFICAN SGI – EDC INVESTMENT CORPORATION – SGI HUDSON & Cie – SGI PHOENIX CAPITAL  
MANAGEMENT – SGI CORIS BOURSE – SOGEBOURSE – SGI MALI – SGI NIGER – CGF BOURSE – IMPAXIS SECURITIES – SGI TOGO – EVEREST FINANCE – ABCO  
BOURSE – AGI – BRIDGE SECURITIES – SIRUS CAPITAL – UNITED CAPITAL FOR AFRICA

Cette opération a été autorisée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et enregistrée sous le visa n°0A/18-01.